

En raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 qui s'est répandue au Canada et à l'ensemble, des activités économiques du pays sont présentement affectées. Les conditions liées à la pandémie évoluent rapidement et les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en place des mesures d'urgence afin de mitiger la propagation du virus et de protéger la population. Des mesures ont été prises par la santé publique afin de pratiquer la distanciation sociale et le confinement des gens pour une période indéterminée. Conformément aux directives du ministère des Affaires municipales, nous tenons la séance du conseil à huis clos.

Province de Québec Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 12 avril 2021 à 19 h 30* par le biais de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux et Michel Bélisle sous la présidence de madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim, formant le quorum du conseil.

SONT ABSENTS :

Steve Desmarais

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Séance à huis clos due à pandémie de la maladie à coronavirus.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-04-123

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
05. Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

06. Programme d'inspection des bornes d'incendie – Offre de service de la compagnie Aqua Data ;

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

07. Adoption de règlement – Règlement no. 218-2021 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 201 460 \$ pour la réfection du rang du Haut-de-la-Rivière ;
08. Gestion des actifs municipaux – Autorisation de paiement pour l'élaboration d'un tableau de bord – Deuxième paiement ;

09. Soutien technique divers projet et rencontre avec le conseil municipal – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
10. Réhabilitation du rang Sainte-Anne – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
11. Panneaux de signalisation – Autorisation d’achat de panneau « Attention à nos enfants – Conduisons avec amour » ;

HYGIÈNE DU MILIEU

12. Compteurs d’eau – Autorisation d’achat ;
13. Plan de transition écologique de la MRC de Nicolet-Yamaska – Nomination à titre d’inspecteur adjoint relativement au règlement de zonage no. 160-2017 et au règlement administratif no. 162-2017 ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

14. Office d’habitation Nicolet-Yamaska – Approbation du premier budget révisé 2021 ;
15. Semaine de la santé mentale – Proclamation municipale ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

16. Hôtel Traversy – Autorisation de paiement pour le suivi des ordonnances de la cour ;
17. Terrain rue Martel – Empiètement de la clôture du lot voisin ;
18. Modification de résolution – Résolution no. 2020-07-271 – Parc Industriel – Mandater les signataires pour une entente entre monsieur Stéphane Allard et la Municipalité de Pierreville ;
19. Vente de terrain – Lot no. 6 306 233 – Mandater les signataires ;
20. Aménagement de la rue Georges – Mandater un arpenteur-géomètre ;
21. Nuisances – Envoi de lettre recommandée ;

LOISIRS ET CULTURE

22. Centre communautaire – Travaux de rénovation phase 2 – Octroi de contrat à un entrepreneur général pour la salle des 6 et la cuisine ;
23. Bibliothèque Jean-Luc Précourt – Autorisation de paiement pour la chute à livres ;
24. Terrain au bord de l’eau – Location pour installation de quais ;
25. Horticulteur saison 2021 – Octroi de contrat ;
26. Défilé de la Fête nationale – Demande du Comité de la jeunesse de Pierreville – Autorisation d’emprunter les rues de la municipalité ;
27. Cyclothon 2021 – Autorisation de circuler ;
28. Programme emploi d’été Canada – Offre d’emploi d’été – Personnel de soutien à la voirie ;
29. Programme emploi d’été Canada – Offre d’emploi d’été – Surveillant de la rampe de mise à l’eau ;
30. Concours de Pâques – Autorisation de paiement pour le prix ;

-
31. Affaires diverses ;
 32. Documents déposés ;
 33. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
 34. Période de questions ;
 35. Levée de l’assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 8 mars 2021, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2021-04-124

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 8 mars 2021 et d’en autoriser la signature.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 9 avril 2021 ;

2021-04-125
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2021.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	8107	FQM - Glissement terrain rang De L'Ile, station d'épuration	1 573.20 \$
2	8108	Fondation santé Bécancour-Nicolet-Yamaska - Activité bénéfice (Nathalie Traversy)	130.00 \$
3	8110	Groupe TBM inc. - Évaluation physique des bâtiments municipaux	14 946.75 \$
4	8112	Régie IAEP du Bas Saint-François - Consommation d'eau février 2021	17 498.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			34 148.19 \$

Kilométrage, dépense payé avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de février 2021	5.50 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire du mois février 2021	60.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			65.50 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de février 2021	1 360.82 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du 11 février 2021	7 015.63 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de mars 2021	8 231.94 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de mars 2021	3 275.47 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de mars 2021	3 051.80 \$
6		Société de l'assurance automobile du QC. - Immatriculation des véhicules	1 494.23 \$
7		Sogetel - Service Internet du mois de mars 2021	18.34 \$
8		Visa Desjardins - Zoom, Itunes, Microsoft	116.46 \$
9		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			24 604.93 \$

Fournisseurs 2020

1		H. Auger automobile - Crédit sur changement huile	(12.53) \$
2	8109	Lumicom - Panneau d'affichage	68 985.00 \$
3	8111	Alarme et contrôle d'accès Alliance - Caméras municipalité, garage, étangs	22 874.98 \$
4	8119	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Poteau coin Grande-Ligne et route 132	3 276.79 \$
5	8119	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Enlevé base et luminaire parc Trahan	4 599.00 \$
Sous-total des factures à payer			99 723.24 \$

Fournisseurs 2021

1	8113	Buropro - Photocopies du mois de mars 2021	376.45 \$
2	8114	Dépanneur Pierreville - Essence camions du mois de mars 2021	267.09 \$
3	8115	Entreprises M & G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur du mois de mars 2021	144.53 \$
4	8116	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation de février 2021	50.00 \$
5	8117	Groupe Infoplus - Hébergement des sauvegardes du 01-02-2021 au 31-01-2022	895.52 \$
6	8118	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées	617.14 \$

7	8119	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Lumière patinoire, centre communautaire	541.95 \$
8	8120	Les Entreprises Normand Verville enr. - Lumière arrière droit et flasher	346.31 \$
9	8121	Mégaburo - Chemises, cartouche encre,	688.78 \$
10	8122	MRC Nicolet-Yamaska - 1/3 versement quote-part 2021	56 680.00 \$
11	8123	Normand Bardier - Transport d'asphalte froide	488.64 \$
12	8124	Patrick Morin - Pinceaux, épinette 1x3x8, rouleau, barre serviette, liquide PTS	322.85 \$
13	8125	Postes Canada - Communiqué budget 2021	158.19 \$
14	8126	Wolters Kluwer - Code des municipalités, Lois principales et complémentaires	1 875.30 \$
15	8127	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau mars 2021, immobilisation	21 868.40 \$
16	8128	R.G.M.R Bas Saint-François - 4/12 versement quote-part 2021	19 464.38 \$
17	8129	Régie d'incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - Face 103 Thibault, 90 H-R	2 578.02 \$
18	8130	CRSBP Réseau Biblio - Reliure du 16-03-2021	12.71 \$
19	8131	Techmix - Asphalte froide 107/TM	936.20 \$
20	8132	Infotech - Transport de compte de taxes	31.24 \$
21	8133	MESSER - Location de bouteille d'acétylène et oxygène	258.88 \$
22	8134	Auger Automobile - Changement d'huile camion Sierra	135.60 \$
23	8135	Bussières Josée - Remboursement cartes cadeaux concours de Pâques	100.00 \$
24	8136	Gamelin Yvon - 4/5 vers. Déneigement stationnements Métro et centre communautaire	1 474.39 \$
Sous-total des factures à payer			110 312.57 \$

Total des factures du mois	268 854.43 \$
-----------------------------------	----------------------

05. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

06. PROGRAMME D'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE – Offre de service de la compagnie Aqua Data

CONSIDÉRANT QUE la dernière inspection de nos bornes d'incendie remonte à 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aqua Data a soumis à la Municipalité son offre de service, incluant l'inspection visuelle de l'intérieur et de l'extérieur des bornes d'incendie, le relevé de la condition mécanique des bornes, la vérification de l'étanchéité du réseau, l'enregistrement des pressions statiques et dynamiques des bornes, l'inspection et la manipulation partielle des vannes d'isolement, le pompage des bornes afin de les préparer pour l'hiver, ainsi qu'un rapport détaillé de l'inspection ;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Municipalité, il y a 55 bornes d'incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux

Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la compagnie Aqua Data pour l'inspection des bornes d'incendie sur le territoire de la Municipalité pour un montant approximatif de ± 2 200 \$ (taxes en sus) ;

QUE la Municipalité avertira ses citoyens de la présence possible d'eau rouge et de chute de pression d'eau durant les travaux sur le réseau.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services techniques - Inspection » 02 220 00 429

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

07. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 218-2021 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 201 460 \$ pour la réfection du rang du Haut-de-la-Rivière

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement no. 218-2021 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 201 460 \$ pour la réfection du rang du Haut-de-la-Rivière* a été donné lors de la séance régulière du 8 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance du 8 mars 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-04-127

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le « *Règlement numéro 218-2021 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 201 460 \$ pour la réfection du rang du Haut-de-la-Rivière* »

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

08. GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – Autorisation de paiement pour l'élaboration d'un tableau de bord – Deuxième paiement

CONSIDÉRANT QUE la firme Maxxum Gestion d'actifs a été mandatée par le biais de la résolution no. 2020-12-460 afin de déployer un outil de diffusion des données et l'implantation d'un tableau de bord décisionnel dans le cadre du projet de la gestion des actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est maintenant terminé et que le tableau de bord est fonctionnel et accessible à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-04-128

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la firme Maxxum Gestion d'actifs au montant de ± 10 500 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Gestion des actifs municipaux » 02 413 00 444

09. SOUTIEN TECHNIQUE DIVERS PROJETS ET RENCONTRE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû faire appel à monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, pour le soutien technique dans divers projets ainsi que pour deux rencontres avec les membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, le 31 mars 2021, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM au 28 février 2021, se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 12,50 heures de travail ;

2021-04-129

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités pour les honoraires de monsieur Marc-André Harnois détaillés précédemment, pour une somme de ± 1 249 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires FQM » 02 320 00 951

10. RÉHABILITATION DU RANG SAINTE-ANNE – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, pour la gestion du projet de réhabilitation du rang Sainte-Anne ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se sont finalisés en décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une nouvelle facture pour les honoraires du service de génie au 28 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 1,5 heure de travail sur le projet par monsieur Mathieu Gingras, au tarif horaire de 80,60 \$;

2021-04-130

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud
Appuyée par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Gingras et le service de génie aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 120,90 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraire FQM » 02 320 00 951

11. PANNEAUX DE SIGNALISATION – Autorisation d'achat de panneau « Attention à nos enfants – Conduisons avec amour »

CONSIDÉRANT QUE dans certains secteurs de la Municipalité, les automobilistes ne semblent pas se soucier de la sécurité des piétons ;

CONSIDÉRANT QU'afin de sensibiliser les conducteurs, de leur rappeler la sécurité, et l'importance de respecter les limites de vitesse, la Municipalité désire installer des panneaux de signalisation adéquat ;

2021-04-131

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de six (6) panneaux de signalisation « Attention à nos enfants – Conduisons avec amour » à l'entreprise Martech, pour une somme de ± 184 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Panneau de signalisation » 02 355 00 640

HYGIÈNE DU MILIEU

12. COMPTEURS D'EAU – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la municipalité, il y a de nouvelles maisons qui se construisent et que celles-ci doivent avoir un compteur d'eau ;

CONSIDÉRANT QU'il arrive que certains compteurs existants s'abîment et qu'il faut les changer rapidement afin d'éviter un écart dans la consommation d'eau ;

2021-04-132

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de trois (3) compteurs 1 po Ultra-son, pour une somme de ± 1 320 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Compteurs d'eau du Québec.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat compteur d'eau » 02 413 00 649

13. PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA - Nomination à titre d'inspecteur adjoint relativement au règlement de zonage no. 160-2017 et au règlement administratif no. 162-2017

CONSIDÉRANT l'adoption d'un plan de transition écologique à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT l'action d'engager des agents cours d'eau pour la période estivale afin de réaliser des visites chez les propriétaires riverains pour les informer de la réglementation et vérifier le respect de la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a offert ses services pour la réalisation de ce mandat à 20 000 \$ par année à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Nicolet-Yamaska a retenu les services du CRECQ pour la réalisation de ce mandat ;

CONSIDÉRANT la concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC et l'intégration des exigences concernant la protection des rives, du littoral et des zones inondables ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de ces règlements d'urbanisme est notamment confiée à un fonctionnaire désigné ou un fonctionnaire désigné adjoint ;

2021-04-133

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, par ce conseil de désigner mesdames Isabelle Girard, Patricia Gagnon, Anaïs Messier et Laurie Boulerice comme fonctionnaires (inspectrices) adjointes pour l'application du règlement de zonage no. 160-2017 et du règlement administratif no. 162-2017.

QUE leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- visiter, examiner et inspecter toute propriété pour constater si les dispositions de la réglementation d'urbanisme sont observées ;
- émettre et signer des avis d'infraction (avis de courtoisie) au propriétaire foncier pour le non-respect d'une *bande riveraine* le long des cours d'eau ;
- émettre et signer des constats d'infraction au propriétaire foncier qui a été visité et informé pour le non-respect d'une bande riveraine le long des cours d'eau à l'été 2020 et qui est, pour une seconde année, toujours non conforme.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

14. OFFICE D'HABITATION NICOLET-YAMASKA – Approbation du premier budget révisé 2021

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska a déposé, lors de la réunion du conseil d'administration du 29 mars 2021, une révision budgétaire de l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE cette révision présente une hausse de 813 \$ au montant offert par la municipalité à l'organisme ;

2021-04-134

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la première révision budgétaire 2021 de l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska tel que proposée et d'ajouter une somme de 813 \$ afin de payer les modifications apportées au budget.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970*

15. SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE – Proclamation municipale

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-04-135

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, nous contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

16. HÔTEL TRAVERSY – Autorisation de paiement pour le suivi des ordonnances de la cour

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur en structure, monsieur Sébastien Thivierge a été mandaté, par le biais de la résolution no. 2021-01-051, afin de faire le suivi des ordonnances de la cour dans le jugement concernant la sécurité du bâtiment de l'hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QU'une troisième visite a été effectuée par monsieur Thivierge le 16 mars 2021, afin de vérifier si certaines des conditions apparaissant au jugement étaient respectées ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-04-136

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de monsieur Sébastien Thivierge, ingénieur en structure, d'une somme de ± 270 \$. Monsieur Thivierge ne perçoit aucune taxe.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419

17. TERRAIN RUE MARTEL – Empiètement de la clôture du lot voisin

CONSIDÉRANT QU'une première lettre a été envoyée aux propriétaires du lot no. 5 743 799, le 10 novembre 2020, afin de leur demander de déplacer leur clôture qui empiète sur le lot no. 6 360 048, appartenant à la Municipalité, ou de procéder à l'achat de la partie du terrain sur laquelle leur clôture empiète ;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième lettre a été envoyée le 29 janvier 2021 afin de faire un suivi concernant ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris la décision de s'entendre verbalement avec les propriétaires du lot mentionné précédemment ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-04-137

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'aviser, par le biais d'un envoi recommandé, les propriétaires du lot no. 5 743 799 que ceux-ci devront, si un jour la propriété était vendue, aviser les nouveaux propriétaires et se conformer à ce moment, soit par le déplacement de la clôture ou par l'achat de la partie dudit lot, et de l'inclure dans le contrat notarié lors de la vente.

18. MODIFICATION DE RÉSOLUTION – Résolution no. 2020-07-271 – Parc Industriel – Mandater les signataires pour une entente entre monsieur Stéphane Allard et la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, une résolution a été adoptée afin de mandater le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents dans le but éventuel de vendre le lot no. 5 745 062 de la zone industrielle à monsieur Stéphane Allard ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, la secrétaire d'assemblée, madame Lyne Boisvert a déposé une lettre de démission de monsieur Éric Descheneaux de son poste de maire ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-04-138

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de modifier la résolution no. 2020-07-271 afin de changer le nom de monsieur Éric Descheneaux, maire démissionnaire, par madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim ;

DONC, de mandater la mairesse par intérim, madame Ginette Nadeau et la directrice générale, madame Lyne Boisvert à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents dans le but éventuel de vendre le lot no. 5 745 062, d'une superficie de ± 74 459,20 pieds carrés au coût de 0,55 \$ du pied carré, à monsieur Stéphane Allard.

19. VENTE DE TERRAIN – Lot no. 6 306 233 – Mandater les signataires

CONSIDÉRANT QU'une entente de transaction a été signée entre la Municipalité de Pierreville et monsieur Karl Shooner pour la vente du lot no. 6 306 233 à ce dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire vendre ce lot, d'une superficie approximative de ± 10 680 pieds carrés, au coût de 2,50 \$ du pied carré (taxes en sus) ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-04-139

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la mairesse par intérim, madame Ginette Nadeau, et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents permettant la vente dudit terrain.

20. AMÉNAGEMENT DE LA RUE GEORGES – Mandater un arpenteur-géomètre

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} mars 2021, une demande a été faite conjointement par mesdames Liette Benoît, présidente de la Coopérative de santé et solidarité Shooner-Jauvin, et Francine Hébert, présidente de la Fondation santé du Bas-Saint-François, concernant le terrain voisin de la Coop appartenant à la pharmacie Familiprix, et à monsieur Guillaume Rouillard ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Houle, directeur général de la Coop est le représentant pour le projet présenté et déposé à la mairesse par intérim, madame Ginette Nadeau ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à faire l'excavation du trottoir de la rue Georges à partir de la rue Maurault jusqu'à la Coop sur une étendue de 115 pieds de long afin d'augmenter les places du stationnement à angle à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QUE les parties réclament également de faire enlever le trottoir existant devant les façades de la Coop, de la pharmacie et de l'ancien magasin Korvette, soit ± 167 pieds de longueur par 9 pieds de largeur, et le remplacer par du pavé uni avec un système de tapis chauffant intégré, et ce, aux frais de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'avant d'entamer ce projet, la Municipalité désire savoir à qui appartient le terrain sous le trottoir en question, soit à partir de la rue Maurault jusqu'à l'ancien magasin Korvette sur la rue Georges ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire appel à un arpenteur-géomètre afin qu'il fasse un plan de la propriété précédemment mentionnée ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-04-140

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'arpenteur-géomètre monsieur Pierre Pépin pour la préparation d'un plan de propriété afin de connaître à qui appartient le terrain sous le trottoir situé sur la rue Georges, entre la rue Maurault et l'ancien magasin Korvette, et ce, pour une somme approximative de ± 700 \$ (taxes en sus) ;

QUE les frais encourus par cette démarche soient payés à part égale entre la Municipalité de Pierreville, monsieur Guillaume Rouillard et la Pharmacie Jacinthe Montminy.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Honoraires professionnels – Arpenteur » 02 621 00 459*

21. NUISANCES – Envoi de lettre recommandée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait parvenir, en juillet 2020, une lettre à la propriétaire du lot no. 5 743 773 afin que celle-ci se conforme au règlement no. 206-2020 concernant l'entretien des terrains ;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière avait fait un ménage considérable de son terrain, la Municipalité n'a pas donné suite au dossier ;

CONSIDÉRANT QUE le 12 mars 2021, une nouvelle plainte a été déposée à la Municipalité afin d'aviser que la propriétaire avait recommencé à accumuler des objets hétéroclites sur sa propriété ;

2021-04-141

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de faire parvenir à la propriétaire du lot no. 5 743 773, une nouvelle lettre recommandée afin de lui demander de faire le ménage de son terrain et ainsi se conformer à la réglementation municipale en matière d'entretien des terrains.

LOISIRS ET CULTURE

22. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Travaux de rénovation phase 2 – Octroi de contrat à un entrepreneur général pour la Salle des 6 et la cuisine

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de la salle des 6 et de la cuisine du centre communautaire sont arrêtés depuis environ un (1) an ;

CONSIDÉRANT QUE la Salle des 6 et la cuisine avaient été démolies, il faut terminer les travaux entamés ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction J-C Gill inc. a soumis à la Municipalité une soumission pour la continuité des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à la démolition des tuiles des planchers de la salle de toilette de la Salle des 6 et de la cuisine, à l'isolation des murs extérieurs, à l'installation d'un plafond suspendu dans la cuisine, la Salle des 6, la salle de toilette et la conciergerie, à l'installation d'une porte de rangement, à des travaux d'électricité et de plomberie, à l'installation de la nouvelle céramique, à la peinture des murs, à l'installation des armoires et des comptoirs de la cuisine, à l'installation d'un ventilateur dans la salle de toilette, à l'installation d'un vestiaire dans la Salle des 6, et au remplacement de la tablette servant de passe-plat dans la cuisine ;

2021-04-142

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise Construction J.-C. Gill inc., afin de terminer les travaux de rénovation de la Salle des 6 et de la cuisine du centre communautaire, pour un montant de ± 50 521,12 \$ (taxes en sus) ;

QUE dans cette somme n'inclut pas l'achat de l'îlot de cuisine, la peinture des volets, la barre-panique de la porte d'entrée, la poignée de la porte, le coulis pour la céramique, et le technicien pour le système d'alarme et d'incendie.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Ctr communautaire » 03 310 00 014

23. BIBLIOTHÈQUE JEAN-LUC PRÉCOURT – Autorisation de paiement pour la chute à livres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé l'achat d'une chute à livres extérieure pour la bibliothèque par le biais de la résolution no. 2020-09-324 ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un achat regroupé avec la collaboration du Réseau biblio et que le coût de la boîte était de 3 900 \$ (taxes en sus), en plus des frais de gestion de 195 \$, soit un total de 4 095 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QU'une subvention, d'un montant de 2 730 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de son Plan de relance économique du milieu culturel était offerte pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la chute à livres est accessible aux utilisateurs de la bibliothèque depuis plusieurs mois déjà ;

2021-04-143

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la chute à livres au Réseau biblio, d'un montant de ± 1 365 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Projet divers - Autres » 03 310 00 006

24. TERRAIN AU BORD DE L'EAU – Location pour installation de quais

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est propriétaire du lot no. 5 743 790, situé sur le bord de l'eau sur la rue Ally ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des demandes concernant le désir de certains citoyens de louer un espace afin d'installer un quai pour leur embarcation nautique ;

CONSIDÉRANT QUE les locataires doivent entretenir convenablement les espaces loués ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires peuvent louer l'espace pour leur embarcation personnelle seulement, ils ne peuvent pas sous-louer cet espace à d'autres personnes ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain loué est la largeur du terrain adjacent à l'espace de location ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a aucune responsabilité sur ces espaces, et qu'aucun entretien ne sera fait ;

2021-04-144

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la location d'espace pour l'installation de quai appartenant aux citoyens, et ce, au coût de 50 \$ par année ;

QUE les propriétaires adjacents à ce lot aient la priorité sur la location, et ce, tous les ans.

25. HORTICULTEUR SAISON 2021 – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la quantité de tâches à effectuer pour des travaux d'horticulture augmentent tous les ans ;

CONSIDÉRANT QU'il est de plus en plus difficile de trouver du personnel horticulteur motivé, car les tâches demandées sont de plus en plus exigeantes, la Municipalité a décidé de procéder à l'embauche d'un professionnel horticulteur ;

CONSIDÉRANT QUE les principales tâches de ce poste sont de tailler les arbres et arbustes, d'arroser les fleurs, d'enlever les mauvaises herbes dans les plates-bandes, et ce, sur toutes les propriétés de la Municipalité,

incluant le centre communautaire, l'Hôtel de Ville, le terrain des loisirs, et toutes les espaces fleuries aménagés dans les rues de la Municipalité ;

2021-04-145

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat d'horticulteur à l'entreprise CRM Pro d'Acton Vale au coût de ± 16 500 \$;

QUE les travaux seront sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Horticulteurs » 02 701 51 447

26. DÉFILÉ DE LA FÊTE NATIONALE – Demande du Comité de la jeunesse de Pierreville — Autorisation d'emprunter les rues de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la jeunesse de Pierreville travaille pour mettre en œuvre un défilé de chars allégoriques dans le cadre de la Fête nationale qui aura lieu le 24 juin en après-midi ;

CONSIDÉRANT QUE le défilé partira du Centre communautaire de Saint-François-du-Lac pour se terminer au Manoir des Glaces à Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit avoir toutes les autorisations nécessaires pour concrétiser ce projet afin de faire une demande de permis d'événement auprès du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette activité, les mesures d'hygiène en place seront respectées, et qu'advenant le cas où la Santé publique interdirait ce type d'événement, celui-ci n'aura pas lieu ;

2021-04-146

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Comité de la jeunesse de Pierreville à emprunter les rues Rousseau et Sainte-Anne de la Municipalité de Pierreville ;

QUE le comité devra demander l'autorisation de la Municipalité de Saint-François-du-Lac et d'Odanak pour emprunter leurs rues municipales, ainsi qu'au ministère des Transports pour l'utilisation de la route 132 et 226.

27. CYCLOTHON 2021 – Autorisation de circuler

CONSIDÉRANT QUE lors des festivités entourant la Fête nationale le Comité des Loisirs de Pierreville organisera un cyclothon durant l'avant-midi ;

CONSIDÉRANT QUE le cyclothon partira du centre communautaire de Pierreville, le 44 rue Maurault, pour se terminer à l'Hôtel de Ville, le 26 rue Ally ;

CONSIDÉRANT QUE le cyclothon consiste à deux parcours, soit un de 22 km et un autre de 12 km, passant par Odanak ;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit avoir les autorisations nécessaires afin de circuler dans les rues de la Municipalité pour permettre une demande de permis d'événement auprès du ministère des Transports ;

2021-04-147

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Comité des Loisirs de Pierreville à circuler sur la rue Ally et sur les rangs Saint-Louis, du Petit-Bois, du Chenal-Tardif et de l'île ;

QUE le Comité devra obtenir l'autorisation du conseil de bande d'Odanak afin d'emprunter leurs rues municipales ainsi qu'au ministère des Transports pour l'utilisation de la route 132 et 226.

28. PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA – Offre d'emploi d'été – Personnel de soutien à la voirie

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada, mis en place par le Gouvernement du Canada, a pour but d'offrir de l'expérience de travail pour les étudiants et étudiantes et offre des contributions salariales aux employeurs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire embaucher un employé saisonnier afin d'épauler le service de la voirie dans leurs différentes tâches, tel que l'entretien des parcs et espaces verts, et autres tâches connexes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder, pour l'embauche de la personne, à l'affichage du poste dès le 13 avril 2021, afin que des entrevues d'embauches aient lieu les 28 et 29 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le programme finance seulement 8 semaines à 30 h par semaine, le conseil municipal contribue pour poursuivre l'emploi jusqu'au 31 août 2021 en raison de 35 h par semaine ;

2021-04-148

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la parution de l'offre d'emploi d'été dans le journal municipal Le Pierrepont, sur le site Internet de la Municipalité, ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité de Pierreville.

QUE la personne embauchée dans le cadre de ce programme sera sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

29. PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA – Offre d'emploi d'été – Surveillant de la rampe de mise à l'eau

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada, mis en place par le Gouvernement du Canada, a pour but d'offrir de l'expérience de travail pour les étudiants et étudiantes et offre des contributions salariales aux employeurs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire embaucher une personne pour la surveillance de la rampe de mise à l'eau située sur la rue Ally, afin de procéder à la vente des vignettes de stationnement et de s'assurer de la sécurité des lieux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder, pour l'embauche de la personne, à l'affichage du poste dès le 13 avril 2021, afin que des entrevues d'embauches aient lieu les 28 et 29 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le programme finance seulement 8 semaines à 30 h par semaine, le conseil municipal contribue pour poursuivre l'emploi jusqu'au 31 août 2021 en raison de 35 h par semaine ;

2021-04-149

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la parution de l'offre d'emploi d'été dans le journal municipal Le Pierrepont, sur le site Internet de la Municipalité, ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité de Pierreville.

30. CONCOURS DE PÂQUES – Autorisation de paiement pour le prix

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril dernier, le Comité des loisirs de la Municipalité a organisé, par le biais de sa page Facebook, un concours de Pâques ;

CONSIDÉRANT QUE les prix offerts lors de ce concours étaient des chocolats de Pâque provenant de la Chocolaterie-Pâtisserie de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la Chocolaterie offrait le premier prix en commandite, soit l'équivalent d'un montant de 45 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QU'au total, il y avait six (6) chocolats en prix ;

2021-04-150

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement pour l'achat des chocolats de Pâques à la Chocolaterie-Pâtisserie de L'Île pour le concours de Pâques au montant de ± 101,82 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comités des loisirs » 02 701 92 990

31. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

32. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 1. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION** – Lettre de remerciement pour le dévouement des employés municipaux dans le cadre de leur travail durant cette pandémie ;
- 2. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** – Avis de non-conformité pour le lieu d'élimination des neiges usées situé sur le terrain adjacent à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Pierreville. L'article 123.1 de La loi sur la qualité de l'environnement n'a pas été respecté.
- 3. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** – Avis de non-conformité concernant les matières en suspensions au site d'épuration des eaux usées du secteur Pierreville. Les articles 12,14 al.2, 6 a1.1 , 4 a1.1, 15 a1.1 du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées n'ont pas été respectés.

4. **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** – Avis de non-conformité concernant les eaux de surface du lieu de d'élimination de neige usée du secteur Pierreville. L'article 20 al.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement n'a pas été respecté.
5. **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC** – Lettre octroyant une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales ;
6. **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal de la séance régulière du 22 février 2021 ;

33. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux et Michel Bélisle ainsi que madame la mairesse par intérim, Ginette Nadeau font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

35. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-04-151

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20h52.

Ginette Nadeau
Mairesse par intérim

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière